

Affectation du résultat 2019

L'an deux mille vingt, le **lundi 05 octobre à 18h30**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 25 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Armorique du Centre culturel de l'Hermine à Sarzeau sous la présidence de M. David LAPPARTIENT. La Séance était ouverte au public et diffusée en direct sur internet.

Etaient présents à la présente délibération :

M. Noël PAUL (*Ambon*)
M. Pascal BARRET (*Arradon*)
M. Roland TABART (*Arzon*)
Mme Claire MASSON (*Auray*)
Mme Muriel CLÉRY (*Damgan*)
M. Luc LE TRIONNAIRE (*Elven*)
M. Daniel LORCY (*Ile d'Arz*)
Mme Brigitte CORFMAT (*Lauzach*)
M. Alain BRULE (*Le Bono*)
M. Nicolas DESCHAMPS (*Le Hézo*)
Mme Magali TOUATI-BERTRAND
(*Le Tour du Parc*)
M. Jacques MADEC (*Locmariaquer*)
M. Jacques LE METAYER (*Meucon*)
M. Alban MOQUET (*Monterblanc*)
M. Honoré GUIGOURES (*Plescop*)
Mme Sylvie LASTENNET (*Ploeren*)
M. Patrick CAMUS (*Plougoumelen*)
M. Nicolas LE GROS (*Pluneret*)
Mme Nathalie COURTRAI (*Saint-Armel*)
Mme Gaëlle PRIGENT (*Saint Avé*)
M. Jean-Michel YANNIC (*Sainte-Anne-d'Auray*)
M. Frédéric PINEL (*Saint-Gildas-de-Rhuys*)
M. Yannick DERIAN (*St-Nolff*)
M. Alain LAVACHERIE (*Saint-Philibert - Suppléant*)

Mme Camille PETERS (*Sarzeau*)
Mme Sylvie SCULO (*Séné*)
Mme Stéphanie HERPE (*Sulniac*)
M. Éric MAHÉ (*Surzur*)
M. Yves LOUIS (*Theix-Noyal*)
M. Bruno BODARD (*Treffléan*)
M. Gérard THEPAUT (*Vannes - suppléant*)
M. Jean-Marie LABESSE (*Arc Sud Bretagne*).
M. Ronan LE DÉLÉZIR
(*Auray Quiberon Terre Atlantique*)
M. Thierry EVENO
(*Golfe du Morbihan - Vannes agglomération*)
M. David LAPPARTIENT
(*Golfe du Morbihan - Vannes agglomération*)
M. Claude LE JALLE
(*Golfe du Morbihan - Vannes agglomération*)
M. Jean-Philippe PERIES
(*Golfe du Morbihan - Vannes agglomération*)
M. Patrice LE PENHUIZIC
(*Questembert Communauté*)
M. Michel JALU (*Conseil Départemental - suppléant*)
M. Gérard GICQUEL (*Conseil Départemental - suppléant*)
Mme Marie Jo LE BRETON (*Conseil Départemental*)
M. André CROCO (*Conseil Régional*)
Mme Anne GALLO (*Conseil Régional*)

Absents excusés :

M. Frédéric LAURENT (*Baden*)
M. Benoît MADEC (*Crac'h*)
M. David ROBO (*Vannes*)
Mme Marine BARDOU (*Saint Philibert*)
M. François GOULARD (*Conseil Départemental*)

Mme Soizic PERRAULT (*Conseil Départemental*)
M. Gilles DUFEIGNEUX (*Conseil Départemental*)
M. Maxime PICARD (*Conseil Régional*)
M. Patrick LE DIFFON (*Conseil Régional*)

Procurations :

M. Benoît MADEC (*Crac'h*) donne pouvoir à M. Ronan LE DÉLÉZIC
Mme PERRAULT Soizic (*Conseil Départemental*) donne pouvoir à Mme Marie Jo LE BRETON
M. Patrick LE DRIFFON (*Conseil Régional*) donne pouvoir à M. David LAPPARTIENT

Etaient également présents (équipe du parc):

Mme Monique CASSÉ, Mme Annaëlle MÉZAC, M. Ronan PASCO, Mme Sophie GIRAUD, Mme Morgane DALLIC, Mme Marie TAVENNEC, M. Thomas COSSON, M. Fabrice JAULIN, Mme Irène BEGUIER, Mme Julia THIBAUT, M. David LEDAN, M. Benjamin SIMON.

Affectation des résultats 2019

Après approbation du compte administratif 2019 du Syndicat Mixte du Parc, il convient d'affecter, à la clôture de l'exercice, les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Il ressort des différentes opérations effectuées sur l'exercice 2019 un résultat comptable global se répartissant au niveau des sections de fonctionnement et d'investissement de la manière suivante :

Résultat de la section de fonctionnement		Montants
1	Résultat de l'exercice 2019	+ 102 041.76 €
2	Résultat de l'exercice antérieur reporté 2018	+ 323 898.96 €
3 = 1+2	Résultat de clôture à affecter	+ 425 940.72 €

Résultat de la section d'investissement		Montants
1	Résultat de l'exercice 2019	- 135 511.08 €
2	Résultat de l'exercice antérieur reporté 2018	+ 89 074.85 €
3 = 1+2	Résultat de clôture à affecter	- 46 436.23 €

Le montant des résultats 2019 s'élève à + 379 504.49 € (pour rappel : + 412 973.81 € en 2018).

Les recettes d'investissement régulières du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan se limitant aux dotations d'amortissements et au FCTVA (en dehors des acquisitions subventionnées). Afin de rééquilibrer le résultat de la section d'investissement, il serait nécessaire d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement (pour un montant de + 46 436.23 €). La somme restante serait reportée à la section de fonctionnement.

- Délégués présents : 43
- Délégués votants : 46

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'affecter :

- Au D001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » 46 436.23 € en dépenses d'investissement.
- Au R002 « Résultat de fonctionnement reporté » 425 940.72 € en recettes de fonctionnement
- Les besoins de financement en investissement d'un montant de 46 436.23 € à l'article 023D « Virement à la section d'investissement » en dépenses de la section de fonctionnement et à l'article 275 « Dépôts et cautionnement ».

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT